



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 26276

Texte de la question

M. Christian Paul appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question du libre choix du médecin ou de l'infirmière quel que soit le lieu d'habitation du patient. En effet, l'application stricte des règles en vigueur restreint singulièrement cette liberté. Or, dans certaines situations, notamment dans les zones rurales, cette disposition interdisant toute concurrence entre praticiens, nuit à la qualité des soins apportés. Aussi, il lui demande quels aménagements sont envisageables afin de rétablir les patients dans leurs droits sans qu'ils en soient pénalisés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26276

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1341

Question retirée le : 2 octobre 2000 (Fin de mandat)